



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Vin et viticulture

Question écrite n° 246

Texte de la question

M. Herve Novelli attire l'attention de M. le ministre delegue aux affaires europeennes sur le risque d'inefficacite du controle de la Commission de Bruxelles concernant la plantation de vigne en Europe. Le peu d'effectifs employes a cette tache neuf controleurs pour l'ensemble de la Communaute ne permet sans doute pas de reprimer les nombreuses fraudes et engendre une inegalite de traitement prejudiciable a la production viticole francaise. Ne pense-t-il pas qu'il serait souhaitable que des mesures soient prises pour remedier a une situation qui inquiete gravement nos viticulteurs ?

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a raison de souligner la faiblesse de l'effectif employe par la commission pour controler la plantation de vigne en Europe. Le statut de ces controleurs est en outre precarie (ce sont des contrats a duree determinee d'un an) et ne leur permet guere d'assimiler une reglementation complexe. L'emploi de controleurs efficaces par la commission parait etre la meilleure maniere de lutter contre les fraudes qui penalisent notre production viti-vinicole. La commission a promis de proposer tres prochainement aux Etats membres une nouvelle OCM vin. La France a deja saisi cette opportunitie pour demander que la commission mette en place un corps de controle des droits de plantation de vigne en Europe, constitue d'un personnel stable et bien forme. Il faut rappeler que ce corps aura pour mission de veiller a l'harmonisation des conditions dans lesquelles chaque Etat membre exerce le controle des fraudes et les reprime. En effet, il revient aux autorites nationales d'effectuer le controle proprement dit. En France, l'ONIVIN et la DGDDI (direction generale des douanes et des droits indirects) accomplissent tres bien cette tache, il nous faut veiller a ce qu'il en soit de meme chez nos partenaires de la communaute.

Données clés

Auteur : [M. Novelli Hervé](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 246

Rubrique : Politiques communautaires

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 avril 1993, page 1234

Réponse publiée le : 16 août 1993, page 2533